

Interpellation urgente : les décès de Camila et Marvin suite à des interventions policières étaient-ils évitables ?

Initiant·e·x·s : Loris Socchi (EàG)

Résumé et motifs de l'urgence

Lundi 30 juin, une adolescente de 14 ans est décédée à Lausanne alors qu'elle était en scooter, poursuivie par un agent de police. Deux mois plus tard, le dimanche 24 août, un autre adolescent de 17 ans décède dans des conditions analogues à la suite d'une nouvelle course poursuite menée par des membres de la police. Ces deux affaires, qui plus est si proches dans le temps, sont terribles et ne devraient pas se reproduire ; elles demandent des explications de la part de la Municipalité de Lausanne.

Développement

Le lundi 30 juin, Camila, une jeune adolescente de 14 ans, est décédée à la suite d'une intervention policière, une « course-poursuite » qui aurait fait suite à des pratiques de rodéo urbain dans le quartier des Plaines du Loup. Deux mois plus tard, dimanche 24 août, c'est Marvin, un nouveau jeune adolescent de 17 ans en scooter, qui décède à la suite d'une intervention policière, décrite à nouveau comme une « course-poursuite » dans la presse.

Pour les deux victimes, les délits présumés qui ont fait intervenir la Police, étaient des délits mineurs. Et la répétition de ces drames funestes amène à considérer la possibilité qu'il ne s'agisse pas de « cas isolés » et que des problèmes de doctrines policières puissent être pointés du doigt, ceci notamment concernant la dangerosité de la pratique de la course-poursuite.

Même s'il s'agit d'un contexte différent, il est intéressant de relever qu'aux États-Unis, une étude révèle que 88 % des courses poursuites sont déclenchées pour des délits mineurs et que 80 % des personnes qui sont mortes à la suite de courses poursuites ont commis des délits mineurs¹. D'ailleurs, le 2 juin de cette année, Fabian, un enfant de 11 ans, a été roulé dessus à Bruxelles par la Police, qui souhaitait lui saisir sa trottinette.

Ces éléments nous amènent à penser que la pratique de la course poursuite est, dans la grande majorité des cas, trop dangereuse pour des résultats très limités, de nombreuses personnes dans le monde en ayant subi ou en subissant les conséquences, particulièrement les jeunes

Bien qu'il soit trop tôt pour bénéficier d'informations fiables et véridiques sur le déroulé des événements ayant mené à la mort de Marvin au quartier de Prélaz, nous pouvons analyser les faits qui nous ont été présentés par la presse et par les déclarations des représentant·e·x·s de la Police lausannoise, s'agissant du décès de Camila. Concrètement il nous a été rapporté qu'une adolescente roulait en deux-roues dans des rues piétonnes du quartier des Plaines-du-Loup, sans casque. Un policier est arrivé, a vu que l'adolescente était en train de partir dans la

¹ <https://portal.cops.usdoj.gov/resourcecenter/content.ashx/cops-r1134-pub.pdf>

direction opposée, puis a enclenché les gyrophares dans l'objectif d'arrêter la jeune femme². La poursuite et la fuite provoque la chute de la jeune fille, qui mourra des suites de son accident.

Pourquoi une telle réaction de la part de l'agent ? D'autres formes d'interventions n'étaient-elles pas envisageables, diminuant ainsi les risques pour toutes les personnes concernées (personne en infraction, policier·e·x·s et passant·e·x·s) ? En l'état, les faits qui nous sont présentés ne nous permettent pas de donner une justification à l'ampleur que cette intervention a prise, et c'est bien le cœur des interrogations que nous adressons à la Municipalité.

Finalement, on apprendra que le policier impliqué dans la mort de Camila l'était aussi dans l'intervention qui a conduit au décès de Mike Ben Peter en 2018. Alors, on se demande ; pourquoi le policier en question est-il toujours en contact avec la population ?

Les courses-poursuites, dites courses urgentes, auraient comme objectifs de

- 1) Sauver des vies humaines
- 2) Écarter un danger pour la sécurité ou l'ordre public
- 3) Conserver des choses de valeurs importantes
- 4) Poursuivre des fuyitifs³

Or, autant la mort de Camila que celle de Marvin doivent questionner si ces objectifs sont atteints ou proportionnés lorsque des mineurs décèdent suite à une course poursuite pour des faits mineurs. Les témoignages rapportés, des jeunes de Lausanne et d'ailleurs, nous confient que les adolescent·e·x·s craignent la Police, et ceci est accompagné par les témoignages d'expert·e·x·s⁴ qui dénoncent que la Police aurait souvent tendance à être plus agressive face aux mineur·e·x·s. Avec ces deux cas qui s'enchaînent, la Municipalité doit prendre la mesure des conséquences découlant de doctrines et de pratiques policières pourtant pointées du doigt par de multiples actrices et depuis de nombreuses années. Nous souhaitons éviter que d'autres personnes décèdent à la suite d'interventions policières dans le futur. Pour cela la Municipalité doit prendre des mesures et commencer par faire toute la lumière sur les faits, raison pour laquelle nous l'invitons à répondre aux questions suivantes :

² https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=82720

³ <https://www.24heures.ch/lausanne-queelles-sont-les-regles-en-cas-de-courses-poursuites-101125778049>

⁴ « Juvenile Injuries and Deaths From Shooting by Police in the United States 2015-2020 » Elsevier
« Descriptive Epidemiology of Fatal Law Enforcement Interactions with Teenagers 2010-2020 » James H. Price & Erica Payton Foh
« Factors associated with police shooting mortality : A Focus on race and a plea for more comprehensive data » Justin Nix & John A. Shjarback

Questions :

1. Au vu du jeune âge des victimes, la municipalité a-t-elle mis en place une aide psychologique spécifique à destination de la famille, des proches et des camarades d'école des deux victimes ? Ou compte-elle le faire ?
2. S'agissant de l'affaire Camila, la police a justifié l'intervention par le fait qu'un rodéo urbain se déroulait. Comment une telle affirmation se justifie-t-elle alors qu'une adolescente seule semblait être en cause. Qu'est ce que la police entend par rodéo urbain dans ce cas ?
3. Pourquoi le policier impliqué dans l'affaire Camila, qui était également impliqué dans l'affaire de Mike Ben Peter, n'a-t-il pas été suspendu le temps de la procédure (appel au Tribunal fédéral) ? La Municipalité regrette-t-elle la décision qu'elle a prise concernant cet agent ?
4. Les policiers·e·x·s impliqué·e·x·s dans le cas de Marvin seront-ils suspendu·e·x·s ? Du moins le temps d'avoir obtenu les conclusions judiciaires finales, qui permettraient d'établir un jugement ?
5. Pourquoi l'enquête dans le cas de Marvin a été confiée au Ministère public, contrairement aux événements ayant menés au décès de Camila ? Cette situation-a-t-elle été corrigée depuis lors ? Dans le cas contraire pourquoi le décès de Camila est-il considéré comme un simple accident de la route ?
6. Les pratiques de courses poursuites sont-elles courantes à Lausanne ? Les dangers d'une course poursuite sont-ils correctement mesurés par la Police lausannoise, notamment lorsqu'il s'agit de poursuivre une personne et de la mettre fortement en danger, s'agissant un délit mineur ?
7. Pourquoi le policier a agi seul lors de l'intervention qui a mené au décès de Camilla ? S'agit-il d'une faute professionnelle ?
8. Comment les témoignages sont-ils récoltés lors de telles affaires ? Quelles sont les méthodes employées ?
9. La Municipalité a-t-elle conscience du phénomène délétère de crainte de la Police par les ados et que compte-elle faire à son encontre ? Et, est-ce que la Police a tendance à être + agressive envers les mineur·e·x·s ?


Daniel

Sapi Kgyura
K. Sapi

J. Dupuis



LEONIE KOVALIV



Agathe Sidorenko


Gaelle Kourou


Lois Sord
Sordis